

AMEN BANK
S.A. au capital de 100.000.000 dinars
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2013
RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve ces rapports, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012 comme suit :

Affectation du bénéfice 2012	
BENEFICE DE L'EXERCICE	58 491 374,214
REPORT A NOUVEAU	835,789
RESULTAT A REPARTIR	58 492 210,003
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	37 675 000,000
DIVIDENDES	17 000 000,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	517 000,000
REPORT A NOUVEAU	210,003

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 10 juillet 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Noureddine Hajji arrive à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Noureddine Hajji, pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce nouveau mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter dans un compte spécial intitulé « Réserves spéciales de réinvestissement exonérés », un montant total de 58 690 777,500 DT de réserves libres et ce au titre de la couverture des réinvestissements exonérés effectués durant les années 2008 et 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme la réservation d'un siège du Conseil de Surveillance à une personne physique à proposer par la Société Financière Internationales, SFI, et les parties liées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2013, à deux cent mille dinars (200.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres des différents comités au titre de l'année 2013, à un montant global de soixante dix mille dinars (70.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Bilan après affectation du résultat de 2012

(En milliers de dinars)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC 01- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	349 684	150 593
AC 02- Créances sur les établissements bancaires et financiers	267 217	263 939
AC 03- Créances sur la clientèle	4 959 713	4 285 124
AC 04- Portefeuille titres commercial	290 711	210 047
AC 05- Portefeuille d'investissement	499 026	443 839
AC 06- Valeurs immobilisées	107 914	107 968
AC 07- Autres actifs	92 769	54 679
TOTAL ACTIF	6 567 034	5 516 189

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
PA 01- Banque Centrale, C.C.P	552 593	576 461
PA 02- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	214 871	151 009
PA 03- Dépôts de la clientèle	4 395 112	3 712 487
PA 04- Emprunts et ressources spéciales	730 513	581 642
PA 05- Autres passifs	204 166	66 330
TOTAL PASSIF	6 097 255	5 087 929

CAPITAUX PROPRES	31/12/2012	31/12/2011
CP 01- Capital	100 000	100 000
CP 02- Réserves	369 356	327 836
CP 04- Autres capitaux propres	423	423
CP 05- Résultats reportés	0	1
CP 06- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	469 779	428 260
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	6 567 034	5 516 189

Mouvements des capitaux propres après application des résolutions de l'AGO

(En milliers de dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2012 avant répartition du résultat	100 000	10 189	104 653	141 220	57 850	-8 560	22 510	423	2	58 491	486 779
<i>Affectation du bénéfice exercice 2012 (3ème résolution)</i>											
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	37 675	-	-	-	-	-	-	-37 675	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-17 000	-17 000
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 300	-	-	-3 300	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	517	-	-	-	-	-	-517	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	1	-
<i>Transfert Réserves Extraordinaires à Réserve à Régime Spécial (6ème résolution)</i>											
	-	-	58 691	-58 691	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux Propres après répartition du résultat 2012	100 000	10 189	201 019	83 046	57 850	-8 560	25 810	423	1	0	469 779